

Table des matières

- 0. Procédures d'ouverture
 - 0.1 Ouverture à 12h47
 - 0.2 Præsidium
 - 0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 0.4 Lecture et adoption du procès-verbal
 - 0.5 Avis de motion
- 1. Congrès
- 2. Entente asso-collège
- 3. Trait d'Union
- 4. Positionnement politique
- 5. Élections partielles
- 6. Procédures de fermeture
 - 6.1 Questions à l'exécutif
 - 6.2 Varia
 - 6.3 Levée

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture à 12h47

*Proposée par Hadrien Daigneault-Roy
Appuyée par Florence Brosseau
Adoptée à l'unanimité*

0.2 Præsidium

Que la présidente et le secrétaire de l'assemblée soient respectivement Béatrice Venne et Mathieu M. Côté.

*Proposée par Hadrien Daigneault-Roy
Appuyée par Émilie Gagné
Adoptée à l'unanimité*

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

- 0. Procédures d'ouverture

- 0.1 Ouverture
- 0.2 Praesidium
- 0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Lecture et adoption du procès-verbal
- 0.5 Avis de motion
- 1. Congrès de l'ASSÉ
- 2. Positionnement politique
- 3. Entente asso-collège
- 4. Élections partielles
- 5. Procédures de fermeture
 - 5.1 Questions à l'exécutif
 - 5.2 Varia
 - 5.3 Levée

*Proposée par Laurence Auclair
Appuyée par Jean-Daniel Goulet*

Proposition d'amendement :

Que l'on déplace le point « 2. Positionnement politique » après le point « 3. Entente asso-collège »

*Proposé par Florence Brosseau
Appuyé par Hadrien Daigneault-Roy
Adopté à l'unanimité*

Proposition d'amendement :

Que l'on ajoute le point « 4. Trait d'Union » après le point « 3. Entente asso-collège ».

*Proposé par Aurélie Bélisle-Richard
Appuyé par Florence Brosseau
Adopté à l'unanimité*

Sur la principale deux fois amendée :

Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

- 0. Procédures d'ouverture
- 0.1 Ouverture
- 0.2 Praesidium
- 0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Lecture et adoption du procès-verbal
- 0.5 Avis de motion
- 1. Congrès de l'ASSÉ
- 2. Entente asso-collège
- 3. Trait d'union

- 4. Positionnement politique
- 5. Élections partielles
- 6. Procédures de fermeture
- 6.1 Questions à l'exécutif
- 6.2 Varia
- 6.3 Levée

Adoptée à l'unanimité

0.4 Lecture et adoption du procès-verbal

Que l'on adopte le procès-verbal de l'Assemblée Générale spéciale du 25 mars 2014.

Proposée par Jean-Daniel Goulet

Appuyée par Laurence Auclair

Adoptée à l'unanimité

0.5 Avis de motion

Déposés le 30 janvier 2014 :

Que l'on remplace dans la charte la définition actuelle du Comité Femmes pour celle-ci :

« Le Comité Femmes de Maisonneuve a pour mission la promotion et la sensibilisation au féminisme au sein de la communauté étudiante. Il représente un lieu de rencontre privilégié encourageant les discussions ou la planification d'actions ou d'activités en lien avec la condition féminine. »

Repris par Claudia Isabel Cachay-Osorio

Adopté à l'unanimité

Que l'on remplace dans la Charte le nom « Association des lesbiennes, Gais, Bisexuel-le-s, Transsexuel-le-s, Transgenres et Queer de Maisonneuve (ALGBTQM) » par « Comité Diversité Sexuelle de Maisonneuve (CDSM) » et que l'on remplace la présente définition dudit comité par celle-ci :

« Le Comité Diversité Sexuelle de Maisonneuve se veut un lieu de rassemblement et de partage pour toute personne se sentant concernée, intéressée et/ou attirée par les enjeux liés aux identités, orientations et/ou pratiques sexuelles, amoureuses et de genre, ou par l'asexualité. Il se veut aussi une association ayant comme mandat la lutte pour la démystification et la conscientisation des questions liées au genre et à la sexualité et un lieu privilégié pour réfléchir, échanger et agir politiquement quant à ces enjeux. »

Repris par Camille Gagné

Adoptée à l'unanimité

Que la politique de promotion et d'utilisation des logiciels libres soit amendée pour ajouter les mots suivants à l'article 3.1, au premier paragraphe, après le mot « solution »; « en français ».

Repris par Gabriel Lamarre

Adopté à l'unanimité

Déposé le 26 novembre 2013 :

Que la SOGÉÉCOM s'oppose à toute commission d'enquête qui n'est pas publique et indépendante et n'ayant aucun pouvoir de contrainte.

Repris par

1. Congrès

CONSIDÉRANT que l'on peut constater une vague populaire à l'échelle mondiale contre l'austérité;

CONSIDÉRANT le fait que le mouvement étudiant – malgré son très grand pouvoir de mobilisation sociale – ne peut à lui seul contrer l'ensemble des mesures d'austérité au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que la notion d'austérité est large et permet de rejoindre une population bien plus large que la gent étudiante;

CONSIDÉRANT que les conventions collectives de la fonction publique et parapublique arrivent à échéance en mars 2015 et que cette date permettrait à un nombre important de travailleuses et de travailleurs d'entrer en grève de manière légale;

QUE l'on centre la campagne nationale de 2014-2015 sur le travail et l'austérité;

QUE l'on encourage et que l'on participe à une grève sociale en 2015.

Proposée par Hadrien Daigneault-Roy

Appuyée par Émilie Gagné

Proposition d'amendement :

Que l'on ajoute « l'urgence environnementale, » entre « sur » et « le travail ».

Proposé par Gabriel Lamarre

Appuyé par Gabriel Auclair

Battue à majorité

Retour sur la principale :

Adoptée à majorité

CONSIDÉRANT que la campagne 2013-2014 a amorcé avec succès une escalade des moyens de pressions qui pourrait mener à une mobilisation massive de la population.

CONSIDÉRANT que la gratuité scolaire s'inscrit dans une lutte plus globale contre l'austérité économique.

CONSIDÉRANT que l'ASSÉ dispose en ce moment des moyens de mener une campagne offensive visant à réaliser les objectifs qu'elle s'était fixés à sa fondation.

QUE l'on poursuive l'escalade des moyens de pression pour l'obtention de la gratuité scolaire;

QUE cette escalade des moyens de pression culmine en hiver 2017 par une grève générale illimitée.

Proposée par Émilie Gagné

Appuyée par Hadrien Daigneault-Roy

Adoptée à l'unanimité

QUE la SOGÉÉCOM propose les amendements suivants à l'avis de motion du conseil exécutif de l'ASSÉ concernant la réforme du conseil de Coordination :

« Ces délégations disposent toutes d'un droit de parole, de proposition et de vote à l'exception des Conseil Régionaux qui ne disposent que du droit de parole et de proposition. »

« Le Quorum du Conseil Central est de 50%+1 des campus contenant des associations membres

et de 50%+1 des Comités et Conseil disposant d'un droit de vote. »

« Dans le cas d'une réunion extraordinaire du Conseil Central, elle se doit d'être convoquée par le tiers (1/3) des associations membres, comités et conseils disposant d'un droit de vote. »

Proposée par Jean-Daniel Goulet

Appuyée par Camille Gagné

Adoptée à l'unanimité

2. Entente asso-collège

QUE Florence Brosseau, déléguée aux affaires internes, fasse une présentation de 10 minutes sur l'état des négociations.

Proposée par Émilie Gagné

Appuyée par Jean-Daniel Goulet

Adoptée à l'unanimité

CONSIDÉRANT que l'administration du collège a, en début d'année, repoussé les comités de liaison visant à négocier l'entente en nous imposant de discuter du plan stratégique;

CONSIDÉRANT que l'administration justifie son inaction face à l'entente association-collège en incitant sur l'importance du plan stratégique;

CONSIDÉRANT que la date de l'ultimatum est dépassée et qu'aucune entente n'a été signée entre l'association et le collège;

CONSIDÉRANT que l'administration continue à ignorer l'opposition de la communauté étudiante face au local de socialisation;

QUE l'on dénonce le non-respect de l'administration de l'ultimatum du 4 avril 2014 voté en assemblée générale du 30 janvier 2014.

QUE l'on intensifie les moyens de pression et que cette intensification culmine par une manifestation.

QUE l'on lance un appel à la solidarité syndicale aux communautés interne et externe.

Proposée par Karol-Ann Smith

Appuyée par Jean-Daniel

Proposition d'amendement :

D'ajouter « QUE l'on dénonce la marchandisation de l'éducation à tous les niveaux. »

Proposé par Frédérick Maranda-Bouchard

Appuyé par: Gabriel Lamarre

Adopté à majorité

Sur la principale amendée :

CONSIDÉRANT que l'administration du collège a, en début d'année, repoussé les comités de liaison visant à négocier l'entente en nous imposant de discuter du plan stratégique;

CONSIDÉRANT que l'administration justifie son inaction face à l'entente association-collège en incitant sur l'importance du plan stratégique;

CONSIDÉRANT que la date de l'ultimatum est dépassée et qu'aucune entente n'a été signée entre l'association et le collège;

CONSIDÉRANT que l'administration continue à ignorer l'opposition de la communauté étudiante face au local de socialisation;

QUE l'on dénonce le non-respect de l'administration de l'ultimatum du 4 avril 2014 voté en assemblée générale du 30 janvier 2014.

QUE l'on intensifie les moyens de pression et que cette intensification culmine par une manifestation.

QUE l'on lance un appel à la solidarité syndicale aux communautés interne et externe.

QUE l'on dénonce la marchandisation de l'éducation à tous les niveaux.

Adoptée à majorité

3. Trait d'Union

Que l'on blâme l'exécutif du Trait d'Union pour avoir publié des propos offensants envers les personnes Trans et Intersexes.

Proposée par Aurélie Bélisle-Richard

Appuyée par Camille Gagné

Adoptée à majorité

Que l'on blâme le TDU pour les fautes d'orthographe.

Proposée par Vincent Tremblay

Appuyée Florence Brosseau

La constatation du quorum est demandée

La perte du quorum est constatée à 14h03

4. Positionnement politique

5. Élections partielles

6. Procédures de fermeture

6.1 Questions à l'exécutif

6.2 Varia

6.3 Levée